departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal:

le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 1er Juillet 1997

SEANCE DU 30 juin 1997

Cout de fonctionnement des filières universitaires a Niort -**Budgets Prévisionnels 96/97**

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard **NEBAS**

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés:

Adjoints:

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers:

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D97277

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

Enseignement Secondaire et Supérieur Cout de fonctionnement des filières universitaires a Niort - Budgets Prévisionnels 96/97

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En application de la convention tripartite signée le 25 Mars 1996 par l'Université de Poitiers, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de NIORT complétée par l'avenant n°1, l'Université de Poitiers nous soumet les budgets prévisionnels pour l'année universitaire 1996/1997, arrêtés pour chacune des filières de NIORT.

Le coût total de ces enseignements s'élève à 6.744.749 F et se répartit comme suit :

- DEUST Assurance 1.537.793,00 F

- DEUG Economie et Gestion 1.435.050,00 F

- DU et DESS Gestion des Risques 1.782.000,00 F

- IUP Gestion commerciale des PME 1.892.006,00 F

- SUAPS 97.900,00 F

Le financement est assuré par :

- La dotation de l'Université 726.357,00 F - La taxe d'apprentissage 130.000,00 F

- La subvention des deux collectivités 5.888.392,00 F

Les deux Collectivités, Conseil Général des Deux-Sèvres et Ville de NIORT, étant à parité dans cette opération, leur participation respective s'élève à 2.944.196 F.

Les budgets définitifs de cette année universitaire, seront présentés aux collectivités pour permettre l'apurement des comptes.

La dépense correspondant est inscrite au budget primitif 1997 à l'imputation : 921.131.65738.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter ces annexes financières
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces documents et à payer la participation de la Ville de NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

